

CONTRAT REDIS SOURCE AVAILABLE LICENSE (RSAL)

Dernière mise à jour : 20 mars 2019

Le présent Contrat définit les conditions dans lesquelles le Concédant met à disposition le Logiciel. EN INSTALLANT, TÉLÉCHARGEANT, ACCÉDANT, UTILISANT OU DISTRIBUANT L'UN DES LOGICIELS, VOUS ACCEPTEZ LES TERMES ET CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS NE DONNEZ PAS VOTRE ACCORD AUX PRÉSENTES CONDITIONS, VOUS NE POURREZ PAS UTILISER LE LOGICIEL. Si vous recevez le Logiciel au nom d'une entité juridique, vous déclarez et garanzissez que vous avez le pouvoir réel d'accepter les termes et conditions de ce contrat au nom de cette entité.

Les termes suivants prennent le sens qui est indiqué ci-dessous aux fins du présent Contrat :

Contrat : le présent contrat de licence Redis Source Available License Agreement.

Produit de base de données : l'un des produits ou services suivants : (a) une base de données ; (b) un moteur de caches ; (c) un moteur de traitement de flux de données ; (d) un moteur de recherches ; (e) un moteur d'indexation ; (f) un moteur d'opérations de machine learning, de deep learning ou d'intelligence artificielle ; (g) un produit ou un service exposant l'API de Redis ; (h) un produit ou un service exposant l'API des modules Redis ; ou (i) un produit ou un service exposant l'API du Logiciel.

Licence : la licence Redis Source Available décrite à la Section 1.

Concédant: au sens indiqué dans la licence du code source.

Modification : une modification du Logiciel effectuée par Vous-même dans le cadre de la Licence, Section 1.1 (c).

Redis : le logiciel open source Redis tel que décrit sur le site Web redis.io.

Logiciel : certains composants logiciels conçus pour fonctionner avec Redis et qui vous sont fournis dans le cadre du présent Contrat.

Vous : le destinataire de ce Logiciel, une personne ou l'entité au nom de laquelle vous recevez le Logiciel.

Votre application : une application développée par ou pour Vous, lorsque cette application n'est pas un produit de base de données.

1. OCTROI DE LA LICENCE ET CONDITIONS

1.1 Sous réserve des termes et conditions de la présente Section 1, le Concédant vous accorde par les présentes une licence non exclusive, libre de redevances, mondiale et non transférable valable pendant toute la durée du présent Contrat pour :

(a) **distribuer** ou mettre à disposition le Logiciel ou vos Modifications aux termes du présent Contrat, uniquement dans le cadre de votre Application et à condition que vous ajoutiez la mention suivante sur chacune des copies distribuées par vos soins : « Ce logiciel est régi par les conditions de la Redis Source

Available License ».

(b) **utiliser** le Logiciel ou vos Modifications uniquement dans le cadre de votre Application, mais non en rapport à un Produit de base de données distribué ou autre mis à disposition par un tiers.

(c) **modifier** le Logiciel à condition que les Modifications soient conformes aux conditions de la présente Licence.

(d) **reproduire** le Logiciel selon les besoins ci-dessus.

1.2. **Sous-licence.** Vous pouvez sous-licencier le droit d'utiliser le Logiciel entièrement intégré à votre Application tel que vous l'avez distribué en vertu de la Section 1.1 (a), conformément à une licence écrite qui rejette toutes les garanties et responsabilités au nom du Concédant.

1.3. **Avis.** Sur toutes les copies du Logiciel que vous créez, vous devez spécifier tous les droits d'auteur ou autres avis de propriété.

2. **DURÉE ET RÉSILIATION.** Le présent Contrat restera en vigueur jusqu'à sa résiliation, même anticipée, tel qu'indiqué dans les présentes. En cas de manquement à l'une des conditions ou obligations en vertu du présent Contrat, celui-ci sera résilié automatiquement, il en sera de même pour les licences accordées aux présentes.

3. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** Entre les Parties, le Concédant de la licence conserve tous les droits, titres et intérêts sur le Logiciel et sur Redis ou d'autres marques commerciales ou marques de service du Concédant de la licence ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle y afférents. Le Concédant se réserve par les présentes tous les droits qui ne vous sont pas expressément accordés dans le présent Contrat.

4. **AVERTISSEMENT.** TEL QUE LA LOI L'EXIGE, LE CONCÉDANT DE LA LICENCE DÉCLINE TOUTE GARANTIE ET CONDITION, EXPRESSE, IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE, ET DÉCLINE SPÉCIFIQUEMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER EN RAPPORT AU LOGICIEL. Le Concédant n'a aucune obligation de fournir d'assistance en rapport au Logiciel.

5. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** TEL QUE LA LOI L'EXIGE, LE CONCÉDANT DE LA LICENCE NE SERA PAS TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, DES MANQUE-À-GAGNER OU DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF, SPÉCIAL, ACCIDENTEL, DIRECT OU INDIRECT, DÉCOULANT OU EN RAPPORT AU PRÉSENT CONTRAT.

6. **GÉNÉRAL.** Vous n'êtes pas autorisé à céder vos droits en vertu du présent Contrat à un tiers. Le Concédant est libre de céder ses droits en vertu du présent Contrat à un quelconque tiers. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties sur le sujet aux présentes. Aucun amendement ou modification des présentes ne sera valide ou contraignant pour les Parties, sauf s'il est fait par écrit et signé par les représentants dûment autorisés des deux Parties. Dans le cas où une quelconque disposition, y compris mais sans limitation une quelconque condition, du présent contrat serait considérée comme inapplicable, le présent Contrat et toutes les licences et droits accordés en vertu des présentes prendront immédiatement fin. Tout manquement par le Concédant à exercer un quelconque droit qui lui est accordé en vertu des présentes ne saura être interprété comme une renonciation à toute violation ultérieure de ce droit ou comme une renonciation à tout autre droit.

Le présent Contrat sera régi et interprété conformément aux lois de l'État de Californie, sans référence à ses

principes de conflit de lois. Si vous vous trouvez aux États-Unis, tous les litiges découlant du présent Contrat sont soumis à la juridiction exclusive des tribunaux situés dans le comté de Santa Clara, en Californie. USA. Si vous vous trouvez en dehors des États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation découlant ou lié au présent Contrat sera renvoyé et donc tranché par arbitrage conformément aux « JAMS » (organisation sans but lucratif américaine proposant des services de médiation et d'arbitrage judiciaire), devant un arbitre unique dans le comté de Santa Clara, en Californie. Le jugement sur la sentence rendue par l'arbitre peut être rendu devant tout tribunal compétent.